Section départementale des
Hauts De Seine
3 Bise rue Waldeck Rochet
92000 Nanterre

À Mme la vice présidente du Conseil Départemental,

Objet :
1/ Plan de rattrapage pour l'enseignement de la natation
2/ Groupe de travail relatif aux équipements sportifs pour les collèges, décisions retenues, poursuite du travail sur le cahier des charges et le suivi des constructions.

Madame la vice présidente,

Le congrès national du SNEP-FSU qui s'est tenu du 29 novembre au 3 décembre a fait le constat d'une sédentarité en progression accentuée par la période COVID et d'une baisse des capacités physiques des jeunes qui rend nécessaire le renforcement de la pratique physique et sportive en France.

À cet égard, l'École joue un rôle fondamental car elle permet à tous les élèves sans distinction, via l'EPS obligatoire et le sport scolaire, de pratiquer et d'apprendre dans les activités physiques sportives et artistiques.

Le SNEP-FSU propose l'augmentation des horaires de l'EPS obligatoire à 4 heures durant toute la scolarité. C'est un levier déterminant pour permettre le développement d'une culture sportive dans notre société et de lutter contre les dangers de la sédentarité.

Cette augmentation horaire doit s'accompagner d'un plan de construction et de rénovation d'équipements sportifs adaptés et de proximité pour un accès égal sur tout le territoire.

Nous nous adressons à vous suite aux groupes de travail sur les équipements qui se sont justement et respectivement tenus les 31 mars et 15 octobre 2020 avec les responsables du service des constructions scolaires. En présence et en accord avec les IA-IPR, le SNEP-FSU y avait soumis des propositions sur la surface des salles, leur fonctionnalité, la prise en compte des exigences sanitaires, entre autre.

Lors de la séance du CDEN du 1er octobre 2021, vos services nous ont laissé entendre que certaines de ces propositions avaient été retenues. Nous souhaiterions, prendre connaissance des décisions qui ont été prises, en informer la profession et poursuivre ce travail collaboratif autour du cahier des charges.

Lors de l'audience du 19 novembre 2019 qui a vu naître le groupe de travail, il avait été également convenu que nous puissions suivre la partie « équipements sportifs » du projet de construction du collège N Ledoux au Plessis Robinson afin que cela serve de référence pour les constructions et rénovations futures. Nous n'avons pas d'information à ce sujet.

En ce qui concerne la reconstruction du collège H Wallon de Malakoff, nous avons été informés par nos collègues professeur EPS que l'installation de la SAE se ferait sur deux murs du gymnase, ce qui ne constitue pas une solution pertinente (sécurité, conduite de l'enseignement ou de l'entraînement). Ceci nous donne l'occasion de réitérer notre demande de rédaction d'un cahier des charges des équipements sportifs qui préciserait les incontournables en fonction des constructions et retenues. La nécessité d'instaurer un dialogue en amont de la construction entre les différents partenaires pour répondre aux besoins des usagers locaux (EPS, associations et fédérations sportives) apparaît indispensable.

Enfin, vous avez partagé nos constats sur l'enseignement de la natation, particulièrement affecté par les contraintes sanitaires et la fermeture des bassins de natation. Vous avez souhaité que le SNEP FSU vous soumette des propositions pour un plan de rattrapage du Savoir Nager et de l'enseignement de la natation.

Ce plan doit s'envisager sur plusieurs années afin de rattraper le retard. Il va nécessiter des crédits supplémentaires. Nous proposons que les crédits (location et transports) prévus et non utilisés les années précédentes soit réaffectés à cet enseignement. Certains départements des Académies de Caen et de Dijon ont pris ce type de décision.
Il nous semble indispensable de prendre en compte la situation de chacun des collèges, cycles réalisés les années précédentes, nombre de non nageurs, piscine à proximité ou non, afin de leur allouer les crédits de location et de transport nécessaires.

Nous vous proposons l'ordre de priorité suivant :
1° l'accès aux piscines à tous les élèves de 6ème pour un cycle de 10 à 12 séances de 1H ;
2° le prolongement du cycle pour les non-nageurs des classes de 6ème ;
3° un enseignement renforcé pour les non-nageurs des classes de 5ème ;
4° un cycle de natation pour les élèves de 5ème qui n'ont pas eu un cycle complet en 2020/2021 ;
5° un cycle de natation pour les classes de 4ème qui en ont été privés en 2019/2020.

Si nous voulons que les acquisitions demeurent, il nous paraît indispensable d'avoir comme objectif, à moyen et à long terme, de permettre l'accès aux bassins de natation pour que les élèves des collèges puissent avoir deux cycles de natation de 10 à 12 h de pratique effective sur 2 niveaux d'enseignement (priorité aux classes de 6ème) et une attention particulière pour les non-nageurs.

Nous nous tenons disponibles pour que de réelles avancées puissent aboutir sur ces sujets.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à la réussite et à l'épanouissement de nos élèves,

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Madame la Vice-présidente, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Nanterre le 15 décembre 2021
Pour le secrétariat départemental du SNEP-FSU
Jocelyn Beurier
Professeur d'EPS
Collège Jean-Baptiste Clément, Colombes